

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎ : 03.27.53.75.32

Réf. : CL/JR/IT/CO

SEANCE DU 16 JUIN 2016 : DELIBERATION N° 87

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 8 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le SEIZE JUIN à 18 h 45

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de :
Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y.ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - A.NEZZARI - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - F.FEKIH - M-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Yves ZUMSTEIN (à Arnaud DECAGNY) - Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY) - André PIEGAY (à Corinne DEROO) - Robert PILATO (à Marie-Christine MORETTI) - Frédéric LEFEBVRE (à Stéphanie LOCOCCILO)

Maryse GABET (à Louis-Armand DE BEJARRY)

EXCUSES :

Jean-Yves HERBEUVAL

ABSENT(E)S :

Naëlle TAJDIRT

Francis TRINCARETTO

Bernadette MORIAME (absente pour les objets n° 22, 23 et 24)

Christophe DI POMPEO (absent pour l'objet n°29)

Nicolas LEBLANC (absent pour les objets n°31, 32, 33 et 34)

Corine DEMOUSTIER (absente pour les objets n°31 et 32)

Nathalie MONTFORT (absente pour l'objet n°35)

SECRETAIRE DE SEANCE : Xavier DUBOIS

OBJET N°29 : Office de Tourisme - Distribution gracieuse de 284 boîtiers de crayons de cire auprès des hôteliers et restaurateurs maubeugeois et différents partenaires

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment les articles :

- L.2211-1 relatif à la consistance du domaine privé des personnes publiques,
- L. 2221-1 relatif à la gestion des biens du domaine privé,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2241-1 et L.2121-29 traitant de la compétence de l'organe délibérant pour la gestion des biens communaux.

Vu la réponse Ministérielle du 07 août 2003 à la question écrite n°07131 relative aux obligations des communes pour la vente ou la destruction de biens mobiliers vétustes.

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Petite Enfance, Jeunesse, Tourisme » qui s'est réunie le 3 mai 2016.

Considérant que l'Office de Tourisme dispose de boîtiers de crayons de cire sur lesquels a été gravé l'ancien logo de la Ville de Maubeuge.

Que ces produits étaient vendus à raison de 0,80€ pièce mais qu'à ce jour, il existe un reliquat de 284 boîtiers invendus.

Que ces crayons étant estampés d'un logo désormais obsolète,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la distribution gracieuse du reliquat de boîtiers de crayons de cire auprès des hôteliers, restaurateurs Maubeugeois et différents partenaires afin que ceux-ci puissent les offrir à la clientèle familiale.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,


- **Autorise** la distribution gracieuse du reliquat de boîtiers de crayons de cire auprès des hôteliers, restaurateurs Maubeugeois et différents partenaires afin que ceux-ci puissent les offrir à la clientèle familiale.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY